

Tâche g) : « Envisager une nouvelle stratégie informatique et coopération administrative entre les organes administratifs de l'Union européenne au sein des parlements nationaux, y compris les représentations des parlements nationaux à Bruxelles »

NOUVELLE NOTE

Coopération entre les administrations des Affaires européennes des parlements nationaux, le Parlement européen et le secrétariat de la COSAC, et nouvelle stratégie de mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication

1. Introduction

Dans le texte de propositions de la présidence daté du 11 juillet 2002 visant d'une part le renforcement du rôle des parlements nationaux dans la politique européenne, d'autre part la réforme de la COSAC, les auteurs suggéraient de renforcer la coopération entre les administrations des organes spécialisés dans les affaires européennes des parlements nationaux, le Parlement européen et le secrétariat de la COSAC afin de développer et d'échanger les idées et les données d'expérience.

La réunion des présidents des commissions des Affaires européennes des parlements nationaux et du Parlement européen à Copenhague le 16 septembre 2002 demandait à la présidence d'élaborer une étude précisant les possibilités en cette matière.

2. Les possibilités de coopération

L'établissement d'un espace d'échange efficace sur la plateforme Internet avec une partie ouverte au public et une partie réservée constituerait un élément central dans le processus de coopération(cf. point 3).

Le secrétariat de la COSAC aura pour tâche de coordonner les échanges d'informations entre les parlements mais dans ce cadre, il lui sera dans une grande mesure utile de coopérer avec des personnes précises travaillant au sein des commissions des Affaires européennes des parlements nationaux et de celle du Parlement européen.

Comme cela est le cas entre les commissions, les administrations des affaires européennes des parlements nationaux et celle du Parlement européen auront, elles aussi,

grand intérêt à échanger les données d'expérience, à effectuer des analyses comparatives et à coopérer entre elles en ce qui concerne entre autres les procédures administratives.

Il serait que les représentants des administrations des parlements nationaux et du Parlement européen se réunissent régulièrement (par exemple une fois par an) afin d'approfondir leur coopération. Lors de ces rencontres, l'on pourrait aborder des questions d'intérêt commun. De telles réunions pourraient avoir lieu dans le cadre d'une COSAC.

3. Une nouvelle stratégie d'information et de communication pour la COSAC

Aujourd'hui, le site de la COSAC contient des informations pratiques à l'intention des délégués à la prochaine COSAC ainsi que les documents et informations se rapportant aux précédentes COSAC. En outre, on y trouve le règlement de la COSAC, le protocole sur les parlements nationaux annexé au traité d'Amsterdam ainsi que les coordonnées des parlements nationaux de l'Union européenne et des pays candidats. Ainsi, l'on peut dire que la quantité d'informations proposées par le site est extrêmement limitée. Cela est probablement dû au fait que le site est essentiellement conçu comme un "site de conférence".

Le site COSAC actuel est construit sur une plateforme HTML. Tous les documents devant être publiés sur Internet doivent être écrits dans ce format ou être traités par un éditeur HTML avant d'être chargés sur le Net au moyen d'un programme FTP. Ce système est géré par le Sénat français qui en assure l'entretien et met à jour les coordonnées des parlements nationaux, tandis que la mise à jour des données concernant la prochaine COSAC est de la responsabilité de la présidence de la COSAC. Une partie importante du site doit ainsi être transférée tous les six mois à un nouveau parlement national.

Étant donné que la mise à jour du site actuel nécessite la connaissance du HTML et du FTP, il peut être difficile pour un parlement donné de se familiariser avec le système. Cela a fait que certaines présidences n'ont pas pu s'acquitter convenablement de leurs obligations de communication et d'information électroniques. C'est pourquoi le Sénat français a accepté de se charger de la mise à jour du site sous certaines présidences.

Pour la COSAC, le but de la stratégie de mise en œuvre des technologies de l'information et de la communication est d'une part de perfectionner son site en facilitant l'accès du public aux informations concernant le travail de la COSAC, d'autre part de permettre les échanges d'information entre le secrétariat de la COSAC et les parlements nationaux. Le nouveau système de communication doit également faciliter le travail du secrétariat tant en ce qui concerne la communication avec parlements nationaux que la communication entre les institutions de l'Union européenne et le monde.

Nous proposons d'adopter une stratégie holistique pour la COSAC faisant en sorte que le site public de l'organisme et la base de données du secrétariat repose sur un seul système. Par ailleurs, l'entretien et la mise à jour régulière du site devront être confiés au secrétariat tout en laissant à la présidence la possibilité d'insérer les informations appropriées dans le site. En outre, le système doit être modernisé et pouvoir être manipulé par les usagers des parlements nationaux n'ayant aucune compétence particulière en informatique.

4. Les documents

Le système d'information et de communication de la COSAC doit contenir les documents qui se rapportent aux travaux en cours et en général les documents nécessaires aux travaux de la COSAC. Ces documents seront répartis par catégories, dont les documents publics à diffuser sur le Net et les papiers internes destinés au secrétariat et aux parlements nationaux.

Par ailleurs, il devrait être possible pour chaque parlement de transférer sur le site COSAC les documents nécessaires à l'examen de dossiers européens dont ils seraient saisis de manière à ce que l'on puisse trouver sur le site l'ensemble des pièces parlementaires relatives à une consultation publique, à des propositions, etc. Les documents concernant l'étude au niveau national des questions européennes n'existant en général que dans la langue d'origine, il est important d'adopter un système de classement commun.

5. Politique linguistique

Le site est conçu à la fois comme un espace public concernant le travail de la COSAC et une base de données interne permettant au secrétariat et aux parlements nationaux d'échanger des documents. Pour cette raison, son moteur de navigation doit être accessible dans toutes les langues officielles de l'Union européenne. De ce fait, l'ensemble des documents de base de la COSAC (règlement, textes de traité) doivent également être disponibles – comme c'est le cas aujourd'hui - dans toutes ces langues.

Par contre, il suffit que les documents utilisés par la COSAC soient en anglais ou en français (c'est le cas aujourd'hui). En dernier lieu, nous proposons que les documents élaborés par les parlements nationaux dans le cadre des travaux COSAC en cours soient présentés de manière à ce que seuls leurs titres soient traduits en anglais ou en français..

6. Budget

Le coût estimatif d'un site base de données adapté aux besoins réels de la COSAC se monte à ± 100.000 €. Ce chiffre couvre le développement d'une base de données, d'un

site public et d'un réseau Intranet réservé aux membres de la COSAC, et l'adaptation du design du site ainsi que l'achat d'un serveur. Les frais d'exploitation du système (hébergement, trafic et mises à jour nécessaires) se montent, quant à eux, à environ. 8.000 € par an.

7. Création d'un groupe de travail sur la technique administrative

La présidence danoise a présenté un certain nombre de propositions visant la définition des critères auxquels le nouveau système d'information et de communication doit satisfaire (voir annexe). Nous proposons de créer un groupe de travail chargé de poursuivre l'étude d'un cahier des charges techniques en vue de l'instauration d'un nouveau système d'information et de communication.

Propositions visant les caractéristiques obligatoires du nouveau système
d'information et de communication de la COSAC

Caractéristiques du site Internet public de la COSAC

- Le site doit être d'un emploi convivial aussi bien pour les usagers que pour les administrateurs
- Les documents publics doivent être publiés sur le site par le secrétariat de la COSAC au fur et à mesure de leur établissement.
- Les documents doivent être disponibles en plusieurs langues. Afin de réduire les difficultés administratives découlant de cette exigence, il serait souhaitable que le système soit capable de traiter plusieurs versions linguistiques d'un même document (cf. pt 5).
- Les parlements nationaux devraient avoir la possibilité de placer eux-mêmes des documents dans la base de données.
- Le système doit comporter un module de gestion permettant au secrétariat de la COSAC de donner une autorisation de mise à jour aux parlements nationaux sur certaines parties du site.
- Le site doit avoir une fonction de centre de documentation et permettre aux usagers de trouver diverses « infos » émanant de la COSAC.
- Le site doit comporter un forum de discussion où le public pourrait avoir la possibilité de commenter le travail de la COSAC. Il doit également être possible d'installer un forum restreint qui permettra aux membres de la COSAC d'échanger des informations et des idées de « bonnes pratiques ».
- Le système doit permettre le transfert de la plupart des types de documents (photos, son, documents PDF, etc.).
- Le site doit offrir à l'utilisateur un instrument de recherche de documents par mots-clés permettant d'afficher les listes des documents correspondant aux critères saisis. Cet instrument doit également permettre de limiter la recherche à des types de documents, des éditeurs, un code de classification, etc.
- Le site publiera le calendrier des activités de la COSAC.
- Le site comportera une fonction « Impression » pour permettre de sortir les documents dans un format imprimable sur support papier.
-?

Critères de la base de données – Intranet

- Les documents confidentiels et les documents internes seront accessibles uniquement sur le réseau Intranet. Les parlements nationaux auront ainsi accès à un espace du site protégé par un code d'accès et d'autres moyens de sécurité.

- On mettra en place un système de classification commun permettant de retrouver les documents publiés par le secrétariat et les parlements nationaux indépendamment de la langue dans laquelle ils sont rédigés. Le système européen EUROVAC constitue à cet égard une solution adaptée.
- Le système doit être capable de traiter la correspondance entre le secrétariat et les parlements nationaux, et notamment de classer dans la base de données les courriels envoyés au secrétariat COSAC depuis les parlements nationaux : Un tel système présente l'avantage, d'une part d'organiser la correspondance échangée par la COSAC et les parlements nationaux, d'autre part de permettre aux membres de la COSAC de retrouver des données essentielles.
- Le système doit permettre la recherche de documents internes.
-?

Établissement d'un Système de Gestion de Contenu (SGC)

Afin de faciliter le travail d'entretien et d'organisation du système par le secrétariat et permettre aux parlements nationaux d'exploiter directement la base de données, il est essentiel que la base / le site reposent sur une technologie relativement facile à assimiler sans être obligé d'avoir des connaissances approfondies en technologie de l'Internet. Nous proposons ainsi que la COSAC construise un nouveau site basé sur le Système de Gestion de Contenu (Web) ou SGC (CMS en anglais), qui est capable de gérer non seulement des sites mais également tout un ensemble intégrant une ou plusieurs bases de données.

Le SGC permet de gérer de manière efficace et conviviale et d'entretenir des sites Web même si l'on n'a aucune connaissance en matière de programmation puisque les transferts et l'organisation des documents se fait au moyen d'un navigateur Internet. De même, il donne la possibilité à l'utilisateur d'effectuer des opérations complexes – entre autres le codage HTML – sur les champs utilisés par les utilisateurs néophytes.

En d'autres termes, les pages Intranet et les pages Internet édités à l'aide du SGC peuvent contenir (par exemple) à la fois des textes très simples, des fichiers flash, et des tableaux complexes créés et édités au format HTML.

2. Code source libre (Open Source)

Pour construire une base de données performante adaptée aux besoins de la COSAC, nous proposons de mettre en œuvre pour le nouveau site des logiciels ouverts, qui ont l'avantage du coût, plus intéressant que celui des logiciels traditionnels puisque COSAC n'aurait pas à verser des frais de licence onéreux (licences d'établissement et licence d'exploitation). En outre, les logiciels traditionnels sont écrits dans un code source que le producteur garde secret et l'utilisateur, de ce fait, ne peut ni les corriger, ni les modifier ni les perfectionner.